# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



# Tankguard Special Primer - Comp. A

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Tankguard Special Primer - Comp. A

Code du produit : 733

**Description du produit** : Revêtements divers: Phase solvant.

Type de produit : Liquide.

**Autres moyens** : Non disponible.

d'identification

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### **Utilisations identifiées**

Utilisations dans les revêtements - Utilisation industriel

Utilisations dans les revêtements - Utilisation professionnelle

Voir l'annexe de la fiche de données de sécurité pour plus d'informations, dans les scénarios d'exposition.

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Jotun France S.A. 22/24 Rue Du President Wilson Bat. A

92300 Levallois Perret

Tel: +33 1 45 19 38 80 (mar.) Tel: +33 1 45 19 38 81 (prot) Tel: +33 1 45 19 38 84 (fin.) Fax: +33 1 45 19 38 94 SDSJotun@jotun.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

SHE Dept. Jotun AS, Norway

+47 33 45 70 00

# **SECTION 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : R10

Xn; R20/21/22 Xi; R36/38 R43 R52/53

Dangers physiques ou

chimiques

: Inflammable.

Dangers pour la santé

humaine

: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement

: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Date d'édition** : 28.11.2012. 1/15

# **SECTION 2: Identification des dangers**

Symbole(s) de danger

×

Indication de danger Phrases de risque : Nocif

: R10- Inflammable.

R20/21/22- Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à

long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

: S23- Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.

S36/37- Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S51- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Ingrédients dangereux Éléments d'étiquetage supplémentaires : Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether

: Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant.

Cette information est fournie par la présente fiche de donnée de sécurité.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Non disponible.

# **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

Substance/préparation : Mélange

			Classification			
Nom du produit/composant	Identifiants	%	67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Туре	Notes
Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether	CAS: 28064-14-4	5-25	Xi; R36/38 R43 N; R51/53	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	[1]	-
butane-1-ol	REACH #: 01- 2119484630-38 CE: 200-751-6 CAS: 71-36-3 Index: 603-004-00-6	7-10	R10 Xn; R22 Xi; R41, R37/38 R67	Flam. Liq. 3, H226  Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 and H336	[1] [2]	-
xylène	REACH #: 01- 2119488216-32 CE: 215-535-7 CAS: 1330-20-7 Index: 601-022-00-9	5-10	R10 Xn; R20/21 Xi; R38	Flam. Liq. 3, H226  Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315	[1] [2]	С
éthylbenzène	REACH #: 01- 2119489370-35 CE: 202-849-4 CAS: 100-41-4 Index: 601-023-00-4	1-3	F; R11 Xn; R20	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H332	[1] [2]	-
complex mixture of diamid waxes	-	0,1-25	R43 R53 Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci- dessus.	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 4, H413 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci- dessus.	[1]	-

**Date d'édition** : 28.11.2012. **2/15** 

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - France

Tankguard Special Primer - Comp. A

# **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

#### Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## **SECTION 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours Généralités

Contact avec la peau Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au

savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de

solvants ni de diluants. Amenp au aud, neusement la peau 0 -4.097 (Amenp a9.6829t:) égde

Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que

possible.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage

ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir.

**Protection des sauveteurs** 

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

## Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.
Inhalation : Nocif par inhalation.

Contact avec la peau : Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau. Peut entraîner une

sensibilisation par contact avec la peau.

**Ingestion**: Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation larmoiement rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le

traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements spécifiques**: Pas de traitement particulier.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction** inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

ou au mélange

Dangers dus à la substance : Liquide inflammable. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes de soufre oxyde/oxydes de métal

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

le personnel d'intervention

Pour le personnel autre que : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les agents d'intervention

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Date d'édition : 28.11.2012. 4/15

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# Grand déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Utilisez des outils antiétincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

# 6.4 Référence à d'autres sections

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

# **SECTION 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.

En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.

Pour dissiper l'électricité statique pendant le transfert, mettre les fûts à la masse et les relier au contenant de réception à l'aide de tresses de mise à la masse. Les opérateurs devraient porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être de type conducteur.

Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de matières particulaires, de brume et de brouillard générés par l'application de cette préparation. Eviter d'inhaler la poussière de ponçage.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression.

Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.

Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

#### Informations sur la protection contre l'incendie et les explosions

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale.

### Notes sur le stockage en commun

Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts.

### Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

secteur industriel

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au : Non disponible.

**Date d'édition** : 28.11.2012. 5/15

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition	
butane-1-ol	Ministère du travail (France, 10/2007). Notes: valeurs limites indicatives comme publiées dans des Circulaires entre 1982 e 1996.  VLE: 150 mg/m³ 15 minute(s).  VLE: 50 ppm 15 minute(s).	
xylène	INRS (France, 12/2007). Absorbé par la peau. Notes: valeurs limites réglementaires contraingnantes  VLE: 442 mg/m³ 15 minute(s).  VLE: 100 ppm 15 minute(s).  VME: 221 mg/m³ 8 heure(s).  VME: 50 ppm 8 heure(s).	
éthylbenzène	INRS (France, 12/2007). Absorbé par la peau. Notes: valeurs limites réglementaires contraingnantes  VME: 20 ppm 8 heure(s).  VME: 88,4 mg/m³ 8 heure(s).  VLE: 442 mg/m³ 15 minute(s).  VLE: 100 ppm 15 minute(s).	

# recommandées

Procédures de surveillance : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

#### Doses dérivées avec effet

Aucune DEL disponible.

### Concentrations prédites avec effet

Aucune PEC disponible.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

#### Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

#### Protection oculaire/faciale

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.

### Protection de la peau

Date d'édition : 28.11.2012. 6/15

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### **Protection des mains**

: Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants: gants: néoprène ou nitrile.

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

Pour le bon choix de la matière des gants, avec comme critères: la résistance chimique et le temps de pénétration, demander conseil au fournisseur de gants.

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation

des risques de l'utilisateur.

#### **Protection corporelle**

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

### Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

#### **Protection respiratoire**

: Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Utiliser un masque respiratoire avec charbon actif et filtre poussière lors de la pulvérisation du produit.(comme la combinaison de filtres A2-P2). Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé. Lors de l'utilisation de rouleau ou de brosse, utiliser des filtres à charbon actif.

# l'environnement

Contrôle de l'exposition de : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État physique : Liquide.

Couleur Teintes diverses. Odeur : Caractéristique. Seuil d'odeur : Non disponible. pΗ : Non disponible. Point de fusion/point de : Non disponible.

congélation

Point d'ébullition initial et

intervalle d'ébullition

: Non disponible.

Point d'éclair : Vase clos: 25°C Vitesse d'évaporation : Non disponible. Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible. **Durée de combustion** Non applicable. Vitesse de combustion : Non applicable. Limites supérieures/inférieures : 1.1 - 11.3%

d'inflammabilité ou d'explosion

Pression de vapeur : Non disponible. : Non disponible. Densité de vapeur Densité relative : 1.74 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité(s) Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Coefficient de partage noctanol/eau

: Non disponible.

Date d'édition : 28.11.2012. 7/15

# **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

Température d'autoinflammation : Non disponible.

Température de décomposition : Non disponible.

Viscosité : Non disponible.

Propriétés d'explosivité : Non disponible.

Propriétés comburantes : Non disponible.

#### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

: Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :

matières comburantes

10.6 Produits de décomposition dangereux

 Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir sections 2 et 15 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles. L'ingestion peut provoquer nausées, diarrhées, vomissements, irritations gastro-intestinales et pneumonie chimique.

Sur la base des propriétés des constituants époxydiques et des données toxicologiques relatives à des préparations similaires, la préparation peut être un sensibilisant et un irritant pour la peau. Les constituants de bas poids moléculaire sont irritants pour les yeux, les muqueuses et la peau. Les contacts répétés avec la peau peuvent conduire à une irritation et une sensibilisation, éventuellement en combinaison avec d'autres composés époxydiques. Le contact de la préparation avec la peau, l'exposition aux aérosols ou aux vapeurs doivent être évités.

Contient du (de la) Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether, complex mixture of diamid waxes. Peut déclencher une réaction allergique.

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
butane-1-ol	CL50 Inhalation Gaz. CL50 Inhalation Vapeurs DL50 Cutané	Rat Rat Lapin	8000 ppm 24000 mg/m3 3400 mg/kg	4 heures 4 heures
xylène éthylbenzène	DL50 Orale CL50 Inhalation Gaz. DL50 Orale	Rat Rat Rat	790 mg/kg 5000 ppm 3500 mg/kg	- 4 heures -

**Date d'édition** : 28.11.2012. **8/15** 

# **SECTION 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether	Aiguë CE50 3,3 mg/L	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 7,5 mg/L	Poisson	96 heures
éthylbenzène	Aiguë CE50 7,2 mg/L Aiguë CE50 2,93 mg/L Aiguë CL50 4,2 mg/L	Algues Daphnie Poisson	48 heures 48 heures 96 heures

Conclusion/Résumé

: Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether	-	-	Non facilement
xylène éthylbenzène	-  -	-	Facilement Facilement

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
butane-1-ol	0,88	-	faible
xylène	3,12		élevée

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Le produit et le contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux.

Catalogue Européen des Déchets

: 08 01 11\* Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses. Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, ce code peut ne pas être suffisant. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

**Date d'édition** : 28.11.2012. **9/15** 

# SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en conformité avec ADR/RID, IMDG/IMO et ICAO/IATA et les règlements nationaux.

Réglementation internationale du transport

14.1 Numéro ONU : 1263 14.2 Nom d'expédition des

**Nations unies** 

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

: Paint.

: 3



: Non disponible.

14.4 Groupe d'emballage : 111 : No. 14.5 Dangers pour

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

**Autres informations** 

**ADR / RID** : Code de restriction en tunnel: (D/E)

Numéro d'identification du danger: 30 Dispositions particulières: 640E

ADR/RID: Substance visqueuse. Pas de restrictions, ref. le chapitre 2.2.3.1.5

(applicable aux récipients de capacité < 450 litres).

**Emergency schedules (EmS) IMDG** 

F-E, S-E

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Non disponible.

# SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions : Non applicable.

applicables à la

fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances

et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Autres Réglementations UE

**Inventaire d'Europe** : Indéterminé. Substances chimiques sur : Non inscrit

liste noire

Substances chimiques sur : Référencé

liste prioritaire

: 28.11.2012. Date d'édition 10/15 Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - France

Tankguard Special Primer - Comp. A

# **SECTION 15: Informations réglementaires**

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction

Intégrées de la Pollution) -

: Non inscrit

: Non inscrit

Air

Liste de la Directive IPPC

(Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) -

1

Eaι

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 butane-1-ol RG 84xylène RG 4biséthylbenzène 84

Surveillance médicale

renforcée

: Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance

médicale renforcée: non concerné

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes

chimiques

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes

chimiques

Liste des substances

chimiques du tableau III de la Convention sur les armes

chimiques

: Non inscrit

: Non inscrit

: Non inscrit

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque

chimique

## **SECTION 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

mention EUH = mention de danger spécifique CLP

CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

## Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412

#### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essai
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

**Date d'édition** : 28.11.2012. **11/15** 

SECTION 16: Autres informations : H225 Texte intégral des mentions Liquide et vapeurs très inflammables. H226 H abrégées Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. and H336 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 4 Texte intégral des : Acute Tox. 4, H302 TOXICITÉ AIGUË: PEAU - Catégorie 4 classifications [CLP/SGH] Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 4 DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE -Aquatic Chronic 2, H411 Catégorie 2 Aquatic Chronic 3, H412 DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE -Catégorie 3 Aquatic Chronic 4, H413 DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE -Catégorie 4 Eye Dam. 1, H318 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE Eye Irrit. 2, H319 - Catégorie 2 Flam. Liq. 2, H225 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 Flam. Liq. 3, H226 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE -Catégorie 2 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 Skin Sens. 1. H317 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES STOT SE 3, H335 and H336 CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques] - Catégorie 3 Texte intégral des phrases R : R11- Facilement inflammable. R10- Inflammable. abrégées R20- Nocif par inhalation. R22- Nocif en cas d'ingestion. R20/21- Nocif par inhalation et par contact avec la peau. R20/21/22- Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R41- Risque de lésions oculaires graves. R38- Irritant pour la peau. R36/38- Irritant pour les yeux et la peau. R37/38- Irritant pour les voies respiratoires et la peau. R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R53- Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Texte intégral des : F - Facilement inflammable classifications [DSD/DPD] Xn - Nocif Xi - Irritant N - Dangereux pour l'environnement **Date d'impression** : 28.11.2012.

révision Date de la précédente

Date d'édition/ Date de

: Aucune validation antérieure.

: 28.11.2012.

édition

Date d'édition : 28.11.2012. 12/15

## **SECTION 16: Autres informations**

Version

: 2

#### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

**Date d'édition** : 28.11.2012. **13/15** 



Scénario d'exposition : Utilisations dans les revêtements - Utilisation industriel

Secteur d'activité : Utilisation industriel

: PROC05 PROC07 PROC08a PROC10 Catégorie de procédé

Catégories de rejet dans l'environnement

Englobe l'utilisation dans des revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris le transfert et la préparation du produit, l'application au pinceau, la pulvérisation manuelle ou méthodes similaires) et le nettoyage des équipements.

### Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

### Contrôle de l'exposition des travailleurs

Fréquence et durée d'utilisation : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (à moins que le contraire ne soit précisé).

Généralités - Conditions de fonctionnement : Présume une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante (à moins que le contraire ne soit précisé). Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est

mis en place.

Généralités - Mesures de gestion des risques: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base »

des employés. Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée. Utiliser une protection oculaire adaptée. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de

protection individuelle adaptés.

#### Type d'activité ou de procédé Mesures de gestion des risques

Préparation de matière pour application : Mettre en place un bon niveau de ventilation contrôlée. (au moins 10 à 15 renouvellements d'air par

Application au rouleau, au pulvérisateur, en : Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

Pulvérisation - Manuel(le) : Mettre en place un bon niveau de ventilation contrôlée. (au moins 10 à 15 renouvellements d'air par

heure). Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de Type A/P2 ou mieux.

### Contrôle de l'exposition environnementale

Mesures d'organisation pour la prévention/la: Prévenir tout déversement dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires. limitation des déversements à partir du site

Conditions et mesures liées au traitement

: Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales externe des déchets pour élimination et/ou nationales en vigueur. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement

externe des déchets

Conditions et mesures liées à la récupération: La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

#### Autres informations

Le scénario d'exposition pour le mélange est basé sur les substances suivantes :

REACH #: 01-2119488216-32



Scénario d'exposition : Utilisations dans les revêtements - Utilisation professionnelle

Secteur d'activité : Utilisation professionnelle

Catégorie de procédé : PROC05 PROC08a PROC10 PROC11

Catégories de rejet dans l'environnement : ERC8a ERC8d

Englobe l'utilisation dans des revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris le transfert et la préparation du produit, l'application au pinceau, la pulvérisation manuelle ou méthodes similaires) et le nettoyage des équipements.

## Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

### Contrôle de l'exposition des travailleurs

Fréquence et durée d'utilisation : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (à moins que le contraire ne soit précisé).

Généralités - Conditions de fonctionnement : Présume une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante (à moins que le contraire ne soit précisé). Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est

mis en place.

Généralités - Mesures de gestion des risques: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base »

des employés. Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée. Utiliser une protection oculaire adaptée. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de

protection individuelle adaptés.

# Type d'activité ou de procédé Mesures de gestion des risques

Préparation de matière pour application - : Mettre en place un bon niveau de ventilation contrôlée. (au moins 10 à 15 renouvellements d'air par Intérieur. : Mettre en place un bon niveau de ventilation contrôlée. (au moins 10 à 15 renouvellements d'air par heure). Éviter toute activité impliquant une exposition de plus d'1 heure.

ire). Eviter toute activite impliquant une t

Mettre en place un bon niveau de ventilation contrôlée. (au moins 10 à 15 renouvellements d'air par

heure). Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de Type A/P2 ou mieux.

Préparation de matière pour application - : Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur. Éviter toute activité impliquant une exposition de Extérieur.

OU

Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur. Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de Type A/P2 ou mieux.

ilitie de Type A/T 2 od Illiedx.

Application au rouleau, au pulvérisateur, en : Mettre en place un bon niveau de ventilation contrôlée. (au moins 10 à 15 renouvellements d'air par flux - Intérieur. : Mettre en place un bon niveau de ventilation contrôlée. (au moins 10 à 15 renouvellements d'air par heure). Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de Type A/P2 ou mieux.

Application au rouleau, au pulvérisateur, en : Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur. Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un flux - Extérieur.

Pulvérisation - Manuel(le) - Intérieur. : Minimiser l'exposition en confinant partiellement l'opération ou l'équipement et mettre en place une ventilation aspirante au niveau des ouvertures. Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de

ventilation aspirante au niveau des ouvertures. Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de Type A/P2 ou mieux.

Pulvérisation - Manuel(le) - Extérieur. : Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur. Porter un respirateur facial intégral conforme à EN 136 avec un filtre de Type A/P2 ou mieux.

#### Contrôle de l'exposition environnementale

Mesures d'organisation pour la prévention/la : Prévenir tout déversement dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires.

limitation des déversements à partir du site Conditions et mesures liées au traitement

externe des déchets pour élimination

: Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement

des déchets.

Conditions et mesures liées à la récupération: La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales

externe des déchets et/ou nationales en vigueur.

# **Autres informations**

Le scénario d'exposition pour le mélange est basé sur les substances suivantes :

REACH #: 01-2119488216-32